



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**

DESCRIPTIF DE PROJET PRF¹

Intitulé du projet : Mise en œuvre des résolutions des Nations Unies sur la consolidation de la paix avec des jeunes et des femmes dans huit communes des régions d'Agadez, Tahoua, Tillabéry et Zinder	Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : UNFPA/PNUD
Personne à contacter concernant le projet : Hassane Ali, Représentant Assistant Adresse : UNFPA Niger Téléphone : 227 20722980 E-mail : hassane@unfpa.org	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Ministère de la Jeunesse et des Sports Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Haute Autorité à la Consolidation de la Paix Association des Chefs Traditionnels du Niger ONG Songes ONG Lafia Matassa CONGAFEN AFJN
Site du projet : Région de Tahoua (Tilia, Tassara, Tchintabaraden) Région de Zinder (Olléléwa) Région de Tillabéry (Inates, Abala) Région d'Agadez (Danet, Aderbissinat).	
Descriptif du projet : <i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet.</i> Ce projet renforcera la mise en œuvre de stratégies d'inclusion et de participation à la prise de décision des jeunes et des femmes pour permettre, à terme, de contribuer à la consolidation de la paix dans leurs communes ; d'assurer un climat social apaisé, la mise en place de mécanismes pérennes de prévention et de gestion de conflits incluant les jeunes et les femmes, le renforcement des capacités économiques des femmes et des jeunes ; l'augmentation de leur apport à l'économie de leurs zones.	Fonds pour la consolidation de la paix : USD 1 500 000 Autres sources : UNFPA : USD 500 000 Apport gouvernemental : Coût total du projet : USD 1 500 000 Date de démarrage du projet proposée : Janvier 2016 Date d'achèvement du projet proposée : 31 décembre 2017 Durée totale (en mois) : 24 mois
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : 3² _____ <i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i>	

¹ Il faut accompagner ce document par le formulaire PBF 3.3 : formulaire d'évaluation du projet par le Comité de Pilotage, signé par les co-présidents.

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue :

Résultat stratégique 1.2 : L'implication et la représentation des jeunes à risques dans le processus de prise de décision au niveau communautaire, local et national afin de fournir aux jeunes des mécanismes démocratiques de participation.

Résultats du projet :

Résultats spécifiques : Résultats stratégiques :

Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans organisés en associations, ONGs, réseaux, groupements, Fadas, clubs... ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix.

Les organisations de femmes et de jeunes âgés de 15-24 ans sont habilitées pour exprimer leurs priorités de façon constructive et participative et obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations liées à la consolidation de la paix.

Les décideurs politiques et autorités locales reconnaissent la contribution des jeunes et des femmes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs favorisant la consolidation de la paix incluant les jeunes et les femmes.

Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul):

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2)

Pour les projets financés par le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF)

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU
Fonds des Nations Unies pour la Population au Niger (UNFPA) au Niger

Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) au Niger

Nom de la Représentante: Monique CLESCA
Signature

Nom de l'agence : UNFPA Niger

Date et cachet :

Nom de la Représentante : Martine THERER

Signature

Nom de l'agence : UNDP Niger

Date et cachet

Représentant des autorités nationales

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Nom du représentant : Abdoukarim DAN MALLAM

Signature

Titre : Ministre de la Jeunesse et des Sports

Date et cachet

³ Les domaines de résultat du Fonds sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois; (3.2) Accès aux services de base.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

Table des matières

Longueur maximale : 15 pages

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification du projet
- c) Cohérence par rapport aux autres projets

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

a) Résultat du Plan des priorités visé par le projet :

Les différents domaines d'interventions du projet contribueront au Plan de priorités approuvé et plus précisément au Résultat Stratégique 1.2 : l'implication et la représentation des jeunes (masculins et féminins) à risque dans le processus de prise de décision au niveau communautaire, local et national afin de fournir aux jeunes des mécanismes démocratiques de participation.

Le Niger est dans une phase de consolidation de la paix, et plusieurs processus sont en cours. Il dispose de plusieurs plans cadres et d'initiatives contribuant au renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie et l'amélioration de la stabilité nationale et de la sécurité dans le pays. Ces initiatives sont complétées par les efforts fournis par des partenaires techniques et financiers en vue du renforcement de certains mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Des projets, tels que le JPAD- Jeunes, Paix et Développement- sont mis en œuvre. Ce projet compte capitaliser sur les acquis du JPAD mis en œuvre par UNFPA, le PNUD et l'UNICEF dans la région de Tahoua en 2013-2014. Les réseaux de jeunes et de femmes pour la paix qui ont été renforcés et les interventions ciblant les jeunes et les femmes intégrées dans les plans de développement communaux, ainsi que deux centres des jeunes réhabilités et équipés dans le cadre JPAD seront des leviers /catalyseurs sur lesquels ce projet va s'appuyer pour porter ses interventions.

Il ressort de deux rencontres de consultation organisées, dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une à Tahoua auprès de bénéficiaires du JPAD tels que des élus locaux (maires), des représentants des organisations de jeunes et des réseaux, des animateurs des centres de jeunes et l'autre, auprès des partenaires impliqués avec UNFPA dans la mise en œuvre des interventions ciblant les jeunes et les femmes du programme de Coopération UNFPA-Gouvernement du Niger, des besoins identifiés et des attentes exprimés. Ils couvrent i) l'appui à l'organisation des réseaux pour la prévention des conflits et la prévention des mariages des enfants, via principalement l'utilisation des radios communautaires; ii) le renforcement des capacités des jeunes en leadership, compétences de vie; iii) l'implication des jeunes et des femmes dans le développement des Plans de Développement Communaux, prenant en compte leurs besoins; iv) l'institution d'un dialogue inter générationnel pour capitaliser sur les atouts/forces de la communauté en matière de prévention et gestion des conflits; v) l'utilisation de la paire éducation et le renforcement des capacités de jeunes animateurs autour de la prévention des conflits, la culture de la paix, les productions radiophoniques autour de ces thèmes; vi) la mise en place de possibilités d'apprentissage de métiers et le financement d'AGR. Toutes les interventions et les approches proposées seront mises en œuvre par le projet.

Cette même approche participative doit continuer et exige une évaluation qualitative qui sera menée afin d'identifier les déterminants sociaux et le contexte favorisant la culture de non-violence (perception et attitudes de la population, degré d'acceptation sociale de la violence, facteurs de risque...). Cette étude va permettre de mieux comprendre les attentes des populations et répondre à leurs préoccupations à travers les séances de sensibilisation. L'évaluation à la fin du projet permettra de recueillir des informations sur les changements obtenus.

Aussi, ce projet interviendra avec le renforcement du rôle des jeunes et des femmes dans la vie communautaire des huit sur 15 communes ciblées et comme promoteurs de la paix, au niveau national et local et les résolutions de l'ONU sont un point d'entrée.

La situation du Niger est fragile et se caractérise par une faible scolarisation (près de la moitié des jeunes de 20-24 ans (41,7%) n'a aucun niveau d'instruction), une faible alphabétisation avec 73% des filles de 15 à 19 ans qui ne savent ni lire ni écrire, un faible niveau d'emploi (seuls 12 à 13% de jeunes ont accès à des emplois rémunérés), et avec un taux de croissance démographique le plus élevé du monde à 3.9% par an, l'impact sur le développement du Niger est dramatique le plaçant dernier sur l'Indice du Développement Humain. En plus, le Niger a le taux de mariage précoce le

plus élevé du monde, soit 77% à 18 ans et 28% des filles sont mariées à 15 ans ; pire, l'âge moyen de la première grossesse est de 15.8 ans. Le résultat est que les adolescentes contribuent à hauteur de 14% à la fécondité générale (EDSN 2012), et contribuent à 25% aux décès maternels survenus dans les formations sanitaires en 2012, posant ainsi des défis énormes pour le développement et la stabilité du pays. En effet, toutes revendications publiques par rapport aux droits à la santé, à l'éducation de qualité (grèves répétées et violentes des étudiants, 2015), et à l'emploi fragilisent encore plus la sécurité du pays..

Ainsi les interventions passeront par l'identification des besoins spécifiques en matière de résolution de conflits, le renforcement des capacités et le suivi des associations et réseaux de jeunes et de femmes, par l'organisation de dialogues inter générationnels avec les élus locaux, les autorités administratives, les leaders religieux et en particulier avec les chefs traditionnels auprès desquels un plaidoyer sera mené pour l'inclusion des jeunes dans les dispositifs communautaires de gestion des conflits et de consolidation de la Paix et ce, au travers du partenariat signé entre l'Association des Chefs Traditionnels du Niger et l'UNFPA . Ceci leur permettront de mieux articuler leurs besoins sociaux, et de faire entendre leur voix dans divers fora. Il est impératif qu'ils soient des acteurs positifs dans les décisions affectant leurs communautés, notamment en ce qui concerne les ressources naturelles, la sécurité, les industries extractives, le partage des ressources. La riche culture du Niger sera mise à profit avec des sketches et la musique pour véhiculer des messages de cohabitation pacifique et de cohésion sociale tout comme les radios communautaires qui existent dans la plupart des zones ciblées.

Il s'agit aussi de leur offrir des «espaces surs» où ils se sentent en sécurité et auront accès à des informations et pourront échanger autour de la connaissance de l'autre, de solutions aux conflits auxquels leurs communautés font face, et de l'impérieuse nécessité de la paix dans un climat de sérénité. Ce concept « d'espace sur » repose sur un espace/lieu qui peut être les mairies, les palais des chefs, la place publique, sous un arbre, ou bien les centres des jeunes réhabilités dans le cadre du JPAD, pouvant être des points de rassemblement dans chaque commune—il est « sur » parce que les jeunes et les femmes pourront exprimer leurs priorités, leurs intérêts, leurs besoins par rapport à la consolidation de la paix sans crainte et de manière responsable avec l'accompagnement des animateurs(trices)/ facilitateurs(trices), puisque l'environnement social dans ce lieu est apaisé et égalitaire. Ils feront l'apprentissage de la culture de la non-violence.

Les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (1325; 1820; 1888; 1889; 1960; 2102; 2242) sur les femmes, la paix et la sécurité juridique fournissent aux États, et donc aux communautés et aux individus un programme normatif internationalement reconnu pour promouvoir la protection des droits humains des femmes et des filles dans des situations de conflit et d'après-conflit, ainsi que la participation active des femmes et l'intégration de la perspective du genre dans les processus de paix. Elles rappellent également diverses obligations incombant aux États qui, elles, sont juridiquement contraignantes, et procèdent notamment des instruments suivants : i) Conventions de Genève de 1949 et Protocoles additionnels de 1977; ii) Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et Protocole de 1967; iii) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979 et Protocole facultatif de 1999; iv) Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et Protocoles facultatifs de 2000; v) Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale. Il est donc primordial que les jeunes et les femmes aient des connaissances sur ces aspects afin de renforcer leur argumentaire ainsi que leurs actions dans le cadre de la consolidation de la paix.

La participation des jeunes filles se fera avec équité. Il faudra un effort particulier pour aller vers elles, et l'expérience réussie du Programme Adolescente Ilimin développée et appuyée par UNFPA qui fait le porte à porte pour identifier les adolescentes, sera capitalisée. Il est essentiel que les jeunes filles/femmes qui sont souvent victimes de violences basées sur le genre, même en tant de paix, aient les informations sur leurs droits, l'estime de soi, la prise de parole, la culture de paix, et la résolution des conflits et soient mis en réseau avec d'autres filles pour accroître leur autonomie,

et promouvoir leur implication, voire leur leadership, dans des instances de résolution de conflits et de prise de décision et de fora d'échanges.

a) Justification du projet :

Le Plan prioritaire du Niger développé en fin 2014 tient compte de l'analyse des facteurs de risques révèle essentiellement trois catégories de facteurs de conflits au Niger. Le premier sur le plan politique avec des risques liés à la dévolution et à la gestion du pouvoir au niveau communautaire et national restent un enjeu majeur dans le pays tant sur le plan de la chefferie traditionnelle que sur le plan du pouvoir d'État. Il y a aussi l'immense retard à combler en matière de participation des femmes puisque la représentation des femmes reste très faible dans les sphères de décision à tous les niveaux par rapport à leur poids démographique et au rôle qu'elles jouent dans la société. Cette situation est due à leur faible niveau de scolarisation, à la prévalence de l'analphabétisme, aux préjugés sociaux et au faible pouvoir économique qu'elles détiennent. Le second lié à la répartition des ressources dans le pays, l'inéquitable accès aux ressources naturelles foncières et pastorales, et la gouvernance des industries extractives sont tous exacerbés par le manque de dialogue et la méfiance autour de ces domaines. Le troisième sur le plan sécuritaire avec des menaces terroristes sur plusieurs frontières, et une montée de l'intolérance religieuse qui constituent une sérieuse menace essentiellement parce qu'elles sont méconnues ou occultées.

Il y a deux thèmes transversaux, notamment les femmes et les jeunes à savoir :

- **La participation des femmes** comme facteur clé de la construction d'une paix durable amplement reconnue par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Au Niger, l'on note une faible participation et représentation des femmes aux processus politique et instances électives et celles-ci sont confrontées à de multiples discriminations basées sur le genre et une faible reconnaissance de leurs droits. Ceci s'illustre par le faible taux de scolarisation des filles, le taux le plus élevé du monde de mariage des enfants et la forte prévalence des grossesses précoces, qui sont des risques pour les femmes les exposant à la mort prématurée. Quelques risques qui menacent spécifiquement les femmes dans le contexte actuel de la consolidation de la paix au Niger sont la quasi-institutionnalisation de la violence basée sur le genre au Niger (enquête UNFPA Sept 2015) et l'impunité autour de ceci, leur manque d'accès à l'héritage, leur marginalisation dans les litiges familiaux, la gestion violente des pâturages, de l'eau et la traite des personnes.

Pourtant, il existe une société civile composée d'organisations de femmes actives et motivées qui peuvent jouer un rôle essentiel d'apaisement social et de régulation de contentieux, voire de conflits. Les femmes du Niger ont déjà démontré leur capacité à jouer ces rôles lors des conflits Touareg passés et la conférence nationale. Une plus grande autonomisation et une protection plus efficace des femmes contre les dangers spécifiques en temps de conflits est souhaitable par la mise en œuvre des résolutions Femmes, Paix et Sécurité (1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2102 et 2242) du conseil de sécurité des Nations Unies. Au Niger, ces résolutions sont peu connues, et il n'y a pas de plan d'action national pour leur application. Au-delà de la nécessité du respect de ses droits humains, la femme a un rôle décisif à jouer à cause de son autorité morale puisque dans la société nigérienne, c'est elle qui transmet l'éducation et « l'école de la vie » à ses enfants donc elle doit être impliquée dans toutes actions concernant la vie de sa communauté.

- **La question de la jeunesse** qui est fortement liée aux questions sécuritaires et de consolidation de la paix. Avec un taux de croissance démographique exponentielle de 3.9 % par an (le plus élevé au monde) en inadéquation avec le taux de croissance économique qui ne dépasse guère les 5% par an en moyenne, l'accès aux services sociaux de base est très insuffisant (la moitié de la population n'a pas accès à la santé et à l'eau potable et seulement 11 à 13% des jeunes ont accès à un emploi rémunéré). A cette situation s'ajoutent la faible représentation des jeunes dans les instances de décision au niveau politique et de cadres leur permettant d'exprimer leurs priorités, la faiblesse du dialogue familial et communautaire incluant les jeunes.

Un autre défi est celui d'une participation active et pacifique de la jeunesse dans la consolidation de la paix. En effet, les 2/3 de la population du Niger (67%) à moins de 24 ans. Ils sont pour la plupart illettrés, leur participation dans l'économie est minime. Même si dans la tradition nigérienne, les jeunes se rencontrent dans des « fadas », ce sont plutôt des coins de rues transformés en lieux d'échanges sociaux autour d'un verre de thé, mais les jeunes sont absents des sphères du

pouvoir à tous les niveaux. Cette marginalisation socio-économique et politique de la jeunesse les fragilisent et les exposent aux abus et influences de mouvements insurrectionnels armés et radicalisme religieux.

La jeunesse est l'âge de l'aventure, des questionnements, de la recherche d'un sens à sa vie, d'un rêve personnel pour s'accomplir. Avec la pauvreté, le chômage, la soif de reconnaissance, s'ils ne sont pas impliqués dans la vie sociale, pour eux, ils ne comptent pas. Le sentiment d'exclusion s'installe alors qu'il est légitime d'être écouté, d'être pris en compte, d'être intégré dans les solutions. Au Niger, les jeunes ne le sont pas et beaucoup expriment leur impression de ne pas appartenir à leurs sociétés, à leur pays... « *Je me sens Tchadien, puisque personne ne m'écoute ici* » disait un jeune de Diffa en 2014. Cette situation tranche avec les accords internationaux qui prescrivent que les jeunes et les adolescents ont droit à une information, à une éducation. Ce projet veut combler cette iniquité dans les zones ciblées. Il faut plutôt canaliser ce qui pourrait être une frustration ou un désespoir, les exposant en cibles des extrémistes et les voir plutôt voir comme des opportunités avec leur capacité à changer le monde, comme des espoirs puisque porteurs d'innovation et de messages de paix. Il faut alors les protéger, et s'appuyer sur eux, établir un dialogue avec eux et leur donner les moyens et les espaces d'expression, d'où la nécessité d'avoir des espaces surs, qui est une réponse adaptée aux besoins. Les renforcer avec des notions de citoyenneté, de culture de la paix, pour qu'ils puissent influencer sur les mesures, les plans, les stratégies qui les concernent. Avec leurs pairs, les jeunes développent eux-mêmes leurs messages de société inclusive, au lieu d'être des bénéficiaires passifs, ils sont plutôt des acteurs définissant le développement paisible de leurs communes, ce qui va les permettre de réaliser leur potentiel, d'être des moteurs de changements, des militants de la paix, en faveur de la tolérance, de la culture de la paix, et des champions de la tolérance. Ils participent à la consolidation de la paix et prennent part dans la résolution des trois facteurs de conflits identifiés.

Des jeunes et adolescents en bonne santé, formés et mieux informés, et qui participent dans les affaires de leur pays constituent un formidable atout en termes de capital humain pour le dividende démographique et peuvent jouer des rôles cruciaux en matière de consolidation de la paix et de promotion du développement économique et social. Ainsi, ce projet propose de renforcer le rôle des jeunes et des femmes dans la vie communautaire des huit sur 15 communes ciblées et comme promoteurs de la paix, au niveau national et local et les résolutions de l'ONU sont un point d'entrée. Cela passe par l'identification, le renforcement des capacités et le suivi des associations de jeunes et de femmes, par l'organisation de dialogues inter générationnels avec les élus locaux, les autorités administratives, les chefs traditionnels, les leaders religieux et par la mise en place et le renforcement des réseaux leur permettant de faire entendre leur voix et de jouer un rôle positif dans les décisions affectant leurs communautés, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix. Il s'agit de leur offrir des « espaces surs » de discussion des thématiques de la consolidation de la paix, et d'échanges d'information voire de formation.

Les interventions auront lieu dans les huit (8) des 15 communes du programme identifiés pour des actions prioritaires pour ce résultat, compte tenu du grand déficit de participation des jeunes et des femmes dans ces zones, ce qui les marginalisent et ne les incluent pas dans les solutions pour la consolidation de la paix, soit **Tahoua** : communes de Tillia, Tassara, et Tchitabaraden; **Zinder** : commune de Olléléwa; **Tillabery**: Inates, Abala et **Agadez** : Danet, Aderbissinat.

Le premier groupe ciblé par ce projet est les jeunes filles et garçons vulnérables sujets à la radicalisation dans les zones d'interventions identifiés. Ces jeunes seront identifiés et regroupés en associations/réseaux dans le cadre d'une démarche communautaire menée avec les leaders communautaires et les autorités élues au niveau des communes. Les regroupements de jeunes existants au niveau de ces zones seront aussi parties prenantes au projet. Ils seront choisis pour être dans des groupes homogènes en fonction des tranches d'âge. Les jeunes bénéficiaires directs du projet seront au nombre de 1920 à raison de 40 jeunes par espace sûr et par an.

La deuxième cible sera les femmes qui paient le plus lourd tribut dans les contextes de conflits car elles sont souvent abandonnées et laissées seules avec les enfants et cela sans ressources. Elles sont aussi les victimes désignées de divers abus (viols, traitements dégradants), donc des conflits et sont exclues de tout processus de décision et de résolution des conflits pour consolider la paix. Elles seront regroupées dans des réseaux, des coopératives ou associations de leurs communautés. Le projet envisage de toucher directement 450 femmes regroupées en groupements féminins de 30 adhérents en moyenne par commune.

Des interventions diverses allant du renforcement des capacités des associations de jeunes et de femmes à la mise en place et/ou renforcement des réseaux, l'équipement des « espaces surs », les dialogues communautaires et intergénérationnels pour stimuler les échanges et l'acquisition de nouvelles connaissances dans divers domaines, incluant les résolutions de l'ONU, les bénéfices de la paix, de la cohésion sociale, les plans de développement de leurs communes, le réseautage. La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix assure le leadership des projets PBG. Les partenaires institutionnels seront au niveau national, le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, le Ministère de la Jeunesse et des sports, et au niveau local : les mairies, les préfets, les réseaux des jeunes et femmes. Les ONGs tels Lafia Matassa et Songes ont une expérience dans l'organisation de dialogues communautaires et Congafen, qui réunit des femmes qui ont été ministres et anciens parlementaires, seront appelés à contribuer leurs expériences. L'Association des Chefs Traditionnels du Niger, partenaire stratégique de UNFPA, sera impliqué d'autant plus qu'elle s'est fortement engagée lors de son IV Forum à Dosso pour travailler pour combattre la radicalisation extrémiste des jeunes.

b) Cohérence par rapport aux autres projets :

Beaucoup d'intervenants humanitaires et de développement opèrent dans ces zones, ainsi que la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix avec parfois le financement des mêmes bailleurs de fonds. Un cadre de concertation sera mis en place au niveau de chaque région pour favoriser la fédération des actions et impulser la synergie entre les acteurs aussi bien au plan programmatique qu'opérationnel. A travers ce cadre de concertation, des synergies seront développées au niveau de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi pour assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité dans les interventions, en particulier avec :

- *le PNUD, l'POIM et l'UNICEF relativement au projet « Autonomisation des jeunes pour la paix au Niger »* au niveau du développement des curricula et de l'organisation des apprentissages de métiers pour les jeunes filles et les femmes, de l'appui en kits et capital de démarrage pour les activités génératrices de revenus ainsi que de l'organisation des jeunes et femmes en réseaux et leur inclusion dans les réseaux communautaires, l'intégration des préoccupations des jeunes dans les plans de développement communaux, la création de plateformes et de mécanismes de dialogue intergénérationnel.
- *La FAO et l'UNHCR en lien avec le projet Appui à la gestion préventive des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles dans 7 communes du Niger* concernant l'articulation et la coordination des mécanismes de gouvernance et de gestion des conflits aux différents niveaux avec le plaidoyer concerté et bâti autour du partenariat avec l'Association des Chefs Traditionnels du Niger ainsi que la prise en compte dans l'accès aux bases productives et aux ressources clés des groupes vulnérables, en particulier les producteurs aux moyens d'existence précaire et les jeunes hommes et femmes potentiellement tentés par la radicalisation dans les zones identifiées comme celles à risque de conflit et de tensions

La nature innovante de ce projet est la notion « espaces surs » qui sont des espaces de discussions sur les thèmes de consolidation de la paix, et qui favorisent les échanges des jeunes, et des femmes et le fait d'inclure les plus jeunes des jeunes soit les adolescents (es). Ce concept « d'espace sur » repose sur un espace/lieu qui peut être les mairies, les palais des chefs, la place publique, sous un

arbre, ou bien les centres des jeunes réhabilités dans le cadre du JPAD, pouvant être des points de rassemblement dans chaque commune—il est « sur » parce que les jeunes et les femmes pourront exprimer leurs priorités, leurs intérêts, leurs besoins par rapport à la consolidation de la paix sans crainte et de manière responsable avec l'accompagnement des animateurs(trices)/facilitateurs(trices), puisque l'environnement social dans ce lieu est apaisé et égalitaire. Ils feront l'apprentissage de la culture de la non-violence

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

Prévenir les conflits et promouvoir une paix durable en impliquant les femmes et les jeunes qui respectent et jouissent des Droits Humains, y compris les opportunités économiques.

a) Résultats du projet

1. Les produits principaux attendus :

Produit 1. Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans désœuvrés organisés en associations ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix.

Produit 2. Les organisations des femmes et les jeunes âgés de 15-24 ans désœuvrés sont habiles pour exprimer leurs priorités de façon constructive et obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations et participer au processus de consolidation de la paix.

Produit 3. Les décideurs politiques et autorités locales reconnaissent la contribution des jeunes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs incluant les jeunes et les femmes favorisant la consolidation de la paix.

Théorie de changement : Si les jeunes (masculins et féminins) et les femmes désœuvrés âgés de 15-24 ans, exposés aux risques de conflits fonciers, de radicalisation, d'endoctrinements, et de rejoindre des groupes radicaux ou armés sont socialement intégrés par leur implication dans les instances de prise de décisions, ont des moyens pacifiques de faire entendre leurs voix et leurs priorités et que leurs organisations/réseaux sont reconnus officiellement par les autorités compétentes, et sont mieux représentés dans la vie publique et leurs préoccupations trouvent des solutions négociées, alors le risque qu'ils/elles contribuent à l'instabilité dans les communautés est réduit et accroît par ricochet les chances pour la consolidation de la paix.

b) Activités :

Produit 1. Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans désœuvrés organisés en associations ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix.

Activités :

- Recensement et appui à l'organisation des jeunes et des femmes en réseaux dans les communes couvertes par le projet

-Evaluation des besoins en renforcement des capacités techniques des organisations/associations des jeunes et de celles des femmes

-Développement d'une stratégie nationale de participation des jeunes filles et garçons aux instances de prise de décision au niveau national, régional et local. Cette stratégie sera développée sous le leadership des Ministères en charge de la Jeunesse, des questions de population, de promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant en partenariat avec UNFPA sous forme de consultation. Cette stratégie sera conçue avec les élus, les femmes et les jeunes regroupés en associations, les leaders traditionnels et les autorités administratives dans un processus Bottom-up.

- Participation des jeunes et des femmes à l'élaboration des Plans de Développement Communaux qui sont des plans de développement contenant les investissements au niveau des communes et prise en compte de leurs priorités et des aspects genre et gestion des conflits dans les dits plans ; ceci leur donne des compétences au niveau technique et affine leur capacité de négociation tant au niveau des priorités de leurs communes que sur les budgets.
- Équipement et aménagement des espaces sûrs pour accueillir les jeunes et les femmes et organiser les sessions d'habilitation économique, de dialogue inter générationnel et d'information sur la santé sexuelle et reproductive et les compétences de vie ;
- Renforcement des capacités des animateurs/animatrices des espaces sûrs sur différents thèmes valorisant la quiétude sociale;
- Réalisation d'une étude sur les réseaux communautaires pour servir de levier aux actions de consolidation de la Paix. Il s'agit d'inventorier et d'analyser les divers mécanismes et systèmes existants au niveau communautaire en matière de prévention et gestion de conflits pour proposer les modalités d'y inclure les femmes et jeunes
- Organisation d'un rassemblement d'échanges avec des différents groupes de jeunes et de femmes venant de différentes communes pour partager le savoir et les expériences.

Produit 2. Les organisations des femmes et les jeunes âgés de 15-24 ans désœuvrés sont habiles pour exprimer leurs priorités de façon constructive et obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations et participer au processus de consolidation de la paix.

Activités :

- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de tutorat, permettant aux décideurs et responsables expérimentés de transmettre leurs connaissances aux jeunes (filles et garçons) des zones d'intervention. Ce programme sera déployé au sein des espaces sûrs avec des tuteurs choisis au sein des communautés pour leur crédibilité qui servirait de relais pour la transmission des expériences en matière de gestion des valeurs et normes sociales au sein des communautés. Chaque tuteur/tutrice aura à parrainer une dizaine de jeunes.
- Renforcement des capacités des femmes et des jeunes (filles et garçons) sur la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies pour la paix et la sécurité
- Organisation de sessions de dialogue inter générationnels avec les réseaux communautaires au sein des espaces sûrs. Ces dialogues qui consistent en des débats sur des thématiques pertinentes de la vie en communauté impliqueront les leaders traditionnels, les chefs religieux, les hommes et les femmes des réseaux, les jeunes, les élus locaux. Ces sessions contribueront à édifier les jeunes sur les valeurs et normes sociales et constituent des fenêtres de discussions pour promouvoir le changement des normes sociales.
- Formation des jeunes en leadership et citoyenneté, culture de la paix, médiation, compétences de vie et meilleures pratiques en matière de la santé de la reproduction, apprentissage de métiers.
- Formation des jeunes filles et garçons à la conception, la création de programmes radio et des reporters/animateurs (trices) des radios communautaires en techniques de journalisme et animation de discussions, et en réalisation de divers formats de programmes radiophoniques.
- Appui à l'organisation des femmes à se regrouper en réseaux et/ou renforcement des réseaux existants (capacités opérationnelles compris) et à œuvrer pour la promotion de la culture de la paix au sein de leurs communautés renforcées.

Produit 3. Les décideurs politiques et autorités locales reconnaissent la contribution des jeunes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs incluant les jeunes et les femmes favorisant la consolidation de la paix.

Activités :

- Plaidoyer auprès des chefs traditionnels/leaders religieux, des autorités administratives et élus régionaux et locaux pour inclure les jeunes dans les réseaux communautaires de résolution des conflits ;

- Renforcement des capacités des ONGs et Forces de Défense et de Sécurité (femmes et hommes) à l'application des Droits Humains, du Droit International Humanitaire et à la protection des groupes vulnérables pendant les conflits avec un accent particulier sur les iniquités de genre et les violences basées sur le genre. A ce niveau les modules de renforcement de capacités seront basés sur le positionnement/mission de chaque type d'acteurs, les Forces de sécurité ayant une implication plus large que les Forces de Défense.

- Plaidoyer auprès des autorités/partis politiques pour l'implication des femmes et des jeunes âgés de 15-24 ans dans les instances de décision de la représentation au niveau des conseils et autres organes au niveau national, régional et local.

c) cibles et approche de mise en œuvre/ enchaînement :

L'approche qui est fondée sur les droits humains facilitera la participation des jeunes filles et des adolescentes, souvent délaissés par les projets. L'approche sera socio-culturelle et utilisera des éléments de la culture du Niger pour alimenter les sketches, débats et autres interventions mais aussi en prônant le dialogue intergénérationnel. Elle sera aussi sociopolitique puisqu'elle prône un dialogue participatif et inclusif avec toutes les parties prenantes et notamment, les leaders communautaires, élus locaux, responsables administratifs et les associations/réseaux ayant un mandat de consolidation de la paix et/ou organisations travaillant à la cohésion sociale et aux relations intercommunautaires.

Les jeunes (filles et garçons) incluant les adolescents et les femmes âgées de 15-24 ans vont être engagés à travers des interventions qui renforcent leurs capacités, qui vont accroître leur participation, et leur leadership afin de renforcer le rôle des jeunes et des femmes dans la vie communautaire et comme promoteurs de la paix, au niveau local et national. Ils seront impliqués en tant qu'acteurs de leur développement, et auront à acquérir des connaissances, des compétences, pour jouer leur rôle de citoyens du Niger.

Une leçon du JPAD qui sera appliquée est que les jeunes et femmes ont besoin d'espace pour être entre eux. L'articulation des interventions entre le PNUD et UNFPA se fera à travers une démarche conjointe tant au niveau de la programmation que de la mise en œuvre et du suivi.

En effet, au niveau de chaque produit, les interventions placées sous la responsabilité de chaque agence sont interdépendantes et s'alimentent mutuellement.

Ainsi, au niveau du produit 1, UNDP sera LEAD pour réaliser l'étude sur les réseaux communautaires dont les éléments seront pris en compte par UNFPA pour le développement de la stratégie de participation des jeunes et des femmes âgés de 15-24 ans et leur implication dans le développement des Plans de Développement Communaux.

Au niveau du produit 2, le programme de tutorat, le dispositif du dialogue inter générationnel seront développés par UNFPA et les sessions de formation (Leadership et citoyenneté, compétences de vie, santé de la reproduction, renforcement de capacités sur les Résolutions des Nations Unies sur la paix, la sécurité et les droits humains, apprentissage de métiers et appui en AGRs) seront organisées alternativement ou conjointement par les 2 agences.

Au niveau du produit 3, les activités de plaidoyer au niveau des autorités traditionnelles, administratives et les élus seront conduites par UNFPA. S'agissant du renforcement de capacités des ONGs et des FDS en matière d'application du droit humanitaire international, des droits humains et la protection des groupes vulnérables, les modules seront conjointement développés et l'animation des sessions se fera en duo par les experts des 2 agences.

Afin d'assurer la poursuite des interventions pertinentes du projet, un plan d'appropriation sera développé avec les Ministères parties prenantes, les Mairies et les Conseils Régionaux pour programmer progressivement les dotations budgétaires requises dans leurs budgets d'investissements annuels où sont programmés le financement des actions par secteur ou domaine prioritaire.

Effet : L'implication et la représentation des jeunes (masculins et féminins) à risques dans le processus de prise de décision au niveau communautaire, local et national afin de fournir aux jeunes des mécanismes démocratiques de participation.						
Numéro du produit	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire		Catégorie de dépense ONU	Entité Responsable	
		UNFPA	PNUD			
Produit 1: Produit 1. Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans désœuvrés organisés en associations ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix.			390 000			
	Développement stratégie de participation aux instances de prise de décision					
-	Recherche documentaire, enquête et design de la stratégie	30 000,00				
-	Validation de la stratégie	20 000,00			UNFPA	
-	Vulgarisation de la stratégie	20 000,00				
Appui participation des jeunes à l'élaboration des Plans de Développement communaux		40 000,00			UNFPA	
Formation/encadrement animateurs/ animatrices sur les thèmes						
-	Élaboration et validation des modules de formation	30 000,00				
-	Formation des animateurs/animatrices sur les contenus des thèmes : 7 500 x 4 régions	30 000,00				
-	Aménagement des espaces sûrs : 2 500 x 2 espaces sûrs X 8 communes	40 000,00				
-	Dotation en matériel/équipements : 2 500 x 16 espaces sûrs	40 000,00			UNFPA	
Étude sur les réseaux communautaires pour servir de levier aux actions de consolidation de la Paix						
-	Conduite de l'étude : 20 000		20 000,00			
-	Validation des résultats de l'étude : 20		40 000,00		PNUD	
-	Vulgarisation des résultats de l'étude		20 000,00			
Produit 2 : Les organisations des femmes et les jeunes âgés de 15-24 ans désœuvrés sont habiles pour exprimer leurs priorités de façon constructive et			770 000			

obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations et participer au processus de consolidation de la paix					
Programme de transfert de connaissances par tutorat					
- Organiser un atelier de réflexion et de définition du programme de tutorat en tenant compte des réalités locales de chaque commune : 10 000 x 8 communes	80 000,00				
- Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du dispositif du programme de tutorat par la tenue des rencontres et le parrainage/marrainage : 5 000 X 8 communes X 3 ans	120 000,00				
- Appuyer l'identification des décideurs et responsables expérimentés pour participer au programme :10 000 X 3 ans	30 000,00				UNFPA
Renforcement capacités mise en œuvre résolutions Nations Unies sur Paix, sécurité, Droits Humains :					
- Formation de formateurs sur les Résolutions :20 000			20 000,00		
- Sensibilisation en cascade des communautés dans les zones ciblées : 10 000 x 4 régions x 3 ans			120 000,00		PNUD
- Vulgarisation (y compris traduction dans au moins deux langues nationales/fascicules/spots, etc.)			30 000,00		
Sessions de dialogue inter générationnel : 2 500 x 8 communes x 3 ans	60 000,00				UNFPA
Formation des jeunes en leadership et citoyenneté, compétences de vie et meilleures pratiques en matière de la santé de la reproduction					
- Sessions de formation des jeunes sur le leadership et la citoyenneté : 5 000 x 8 communes x 3 ans	72 000,00				
- Appui opérationnalisation mécanisme de suivi pour la mise en œuvre du plan d'action sur les résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité	40 000,00				UNFPA

- Formation communautaire et appui productions radios communautaires	48 000,00				
Formation des jeunes et organisations /réseaux de femmes en apprentissage de métiers et AGR					PNUD
- Appui en équipements de formation		50 000,00			
- Fonds d'appui aux AGR		100 000,00			
Produit 3 : Les décideurs politiques et autorités locales reconnaissent la contribution des jeunes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs incluant les jeunes et les femmes favorisant la consolidation de la paix		114 426			
Plaidoyer autorités traditionnelles/leaders religieux, autorités administratives et élus (Appui pour l'implication des femmes et des jeunes dans les instances de décision de la représentation au niveau des conseils et autres organes au niveau national, régional et local)	50 000,00				UNFPA
Renforcement des connaissances des ONGs et Forces de défense et de sécurité en matière d'application du droit humanitaire international , des droits humains et de protection des groupes vulnérables, en particulier les iniquités de genre et les violences basées sur le genre					
- Sessions de formation des FDS sur le droit humanitaire et la protection des personnes vulnérables		34 426,00			
- Élaboration/vulgarisation d'un fascicule récapitulatif des principaux textes et conventions internationales sur le droit humanitaire international		30 000,00			
Total interventions	810 000,00	464 426,00			
rdination/suivi/évaluation (10% du montant de l'intervention) incluant le staff d'appui	81 000,00	46 443,00			
Frais de gestion					
Coûts indirects (7%)	62 370,00	35 761,00			
TOTAL GENERAL: USD 1 500 000 dont :	953370	546630			

BUDGET D'UN PROJET DU Fonds			
Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire UNFPA	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD	TOTAL
1. Personnel et autres employés	55 000	20 000	75 000
2. Fournitures, produits de base, matériels	40 000	94 426	134 426
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	80 000	50 000	130 000
4. Services contractuels	305 000	60 000	365 000
5. Frais de déplacement	330 000	140 000	470 000
6. Transferts et subventions aux homologues		100 000	100 000
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	81 000	46 443	127 443
Sous-total	891 000	510 869	1 401 869
8. Coûts indirects*	62 370	35 761	98 131
TOTAL	953 370	546 630	1 500 000

d) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

UNFPA, Chef de file : Les jeunes et les femmes sont au centre du Plan stratégique de UNFPA adopté par le Conseil d'Administration en 2012 et le 8^e programme de coopération de l'UNFPA avec le Gouvernement du Niger (2014-2018.) UNFPA a développé une grande compétence dans la mise en place de programme d'éducation non-formelle, participation et leadership des adolescentes et de dialogues communautaires. L'UNFPA Niger a aussi développé des outils, manuels et systèmes de collecte et de gestion de données désagrégées en matière de Droits Humains, assuré le LEAD du Groupe Thématique Genre des Nations Unies et contribué à la mise en place de cadres de concertation avec les partenaires Gouvernementaux et de la société civile pour le « mainstreaming » du genre et la planification basée sur les Droits Humains. L'UNFPA s'appuiera aussi sur les résultats positifs du JPAD, et déploiera son assistance technique de proximité avec son expertise du terrain constituée d'un chargé de programme et d'assistants de gestion dans chaque région du pays.

PNUD : Le PNUD a géré plusieurs projets de gestion des conflits intégrant la résolution 1325 des Nations Unies, assuré des formations au niveau des communautés à la base, en particulier à l'intention des femmes et des jeunes.

Le PNUD est l'agence LEAD des Nations Unies pour les interventions en matière d'élections, a développé des stratégies et conduit des activités de promotion de la participation des femmes et des organisations de la société civile dans les processus électoraux. L'UNDP intègre systématiquement le volet AGR dans ses interventions et a développé une expertise en matière d'appui et d'encadrement des jeunes en matière d'apprentissage de métiers et d'AGRs.

e)

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays				
	ENTITÉ 1 : UNFPA	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds spécial d'affectation d'urgence (ex: CAP)
Année financière précédente 2014		Ressources régulières UNFPA Norvège Danemark Luxembourg Union Européenne DFID, Zonta International	Ressources régulières UNFPA : USD 4 285 992 + Autres ressources : USD 10 583 960 Soit un total de USD 14 869 952	287 201
Année financière en cours 2015		Ressources régulières UNFPA Norvège Danemark Luxembourg Union Européenne DFID, Zonta International	Ressources régulières UNFPA : USD 3 821 498 + Autres ressources : USD 8 807 353, Soit un total de USD 12 628 851	596 458
	ENTITÉ 1 : PNUD			
Année financière précédente 2014			8 000 000	
Année financière en cours 2015			8 343 738	

I. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

Ce projet sera mis en œuvre en synergie d'actions avec les Agences du Système des Nations Unies et en collaboration avec les structures du Gouvernement dont les Ministères partenaires de mise en œuvre i) Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la réalisation de l'étude sur les réseaux, le développement et la validation de la stratégie pour la participation aux instances de prise de décision, l'appui à l'organisation et la mise en réseaux des jeunes et des femmes, l'identification et l'équipement des espaces sûrs, l'encadrement des activités d'animation et de conduite du dialogue inter-générationnel et du programme de tutorat); ii) le Ministère de la Santé Publique pour le développement : mise à jour des modules de formation en santé de la reproduction et l'offre de services en santé de la reproduction), et le Ministère de l'Economie et des Finances en charge de la Coordination du Programme UNFPA- Gouvernement du Niger et la HACP pour l'implication des jeunes et des questions de genre dans le développement des plans de développement communaux et la stratégie de pérennisation ainsi que le suivi de la mise en œuvre et avec des organisations de la

société civile (ONGs Lafia Matassa, Songes) qui mettent en œuvre des initiatives dont l'encadrement structurel servirait aussi de leviers en termes de démarche et de pérennisation

Des partenariats seraient aussi développés avec des ONGs, des Organisations de jeunes et de femmes pour la mise en œuvre de certaines activités. Ces partenariats seront étendus au Parlement et l'Association des Chefs Traditionnels ainsi que les élus locaux et les réseaux de jeunes pour assurer le plaidoyer et la communication autour des normes sociales pour pousser aux changements de comportement en faveur de la paix et la sécurité, la prévention du mariage et des grossesses des enfants et l'équité du genre.

Pour les partenariats institutionnels , le levier qui sera utilisé pour le propulser sera le Protocole d'Accord signé avec l'ensemble des chefs traditionnels du Niger (Association des Chefs Traditionnels du Niger-ACTN) qui travaille déjà avec UNFPA sur les thématiques de santé de la reproduction, de lutte contre le mariage des enfants et avec laquelle une approche communautaire incluant les populations et les élus a été bâtie.

UNFPA : Des contrats seront établis entre l'UNFPA, les réseaux et les ONG pour l'exécution de ces activités. Ces partenaires de mise en œuvre seront sélectionnés sur la base de leurs compétences à remplir les tâches telles qu'attendues d'elles ; des cahiers de charges établis et rattachés aux contrats, détermineront le plan de travail ainsi que les modalités de déboursements des fonds affectés.

La gestion globale du projet relève de la responsabilité de l'UNFPA, en tant qu'agence d'exécution du présent programme, qui en assumera également le suivi auprès du système des Nations Unies ainsi que le rapportage global technique et financier. Les activités du projet placées sous la responsabilité directe de UNFPA pour un montant de USD 1 003 064 seront intégrées dans les plans annuels de travail de UNFPA qui constituent les déclinaisons opérationnelles annuelles du Programme de Coopération UNFPA-Gouvernement.

PNUD : Des contrats seront établis entre le PNUD, les réseaux et les ONG ainsi que toute autre structure privée (cf structures de micro finances ou banques) ou publique ayant un avantage comparatif ou sélectionnée dans le cadre d'un processus compétitif pour l'exécution des activités. Le PNUD assure, en concertation avec UNFPA, la programmation, la réalisation, le suivi et le reporting des activités suivantes pour un montant de USD 496 936 (incluant les frais de gestion) :

1. Étude sur les réseaux communautaires pour servir de levier aux actions de consolidation de la Paix
2. Renforcement capacités mise en œuvre résolutions ONU sur Paix, sécurité, et les Droits Humains :
3. Formation des jeunes et organisation s /réseaux de femmes en apprentissage de métiers et AGR
4. Renforcement des connaissances des ONGs et Forces de défense et de sécurité en matière d'application du droit humanitaire international, des droits humains et de protection des groupes vulnérables, en particulier les iniquités de genre et les violences basées sur le genre.

Des partenariats seront aussi envisagés avec des structures privées (Institutions de micro finance et sociétés minières ou de téléphonie) pour contribuer au financement de certaines interventions.

b) Gestion des risques :

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut,	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
---------	--------------------------------------	--	---

		moyen, faible)	
Au niveau sécuritaire : Persistence et intensification des actions de groupes terroristes et extension des attaques/incursions de Boko Haram à Diffa et dans d'autres régions (Zinder, Maradi, Agadez)	Moyenne	Moyenne	Stratégie de mise en œuvre des activités à travers des partenariats avec les ONGs de la société civile comme partenaires de mise en œuvre. Implication systématique de la communauté et des élus locaux dans le pilotage du projet. Actions de plaidoyer et de sensibilisation par les leaders communautaires et les élus.
Au niveau politique et institutionnel : Soubresauts politiques et changements au niveau institutionnel et des structures gouvernementales Risque d'utilisation partisane des actions de réseaux des jeunes au profit de partis politiques, pouvant limiter l'adhésion et les résultats du projet	Moyenne	Moyenne	Certes le projet est bâti avec en toile de fonds l'appropriation nationale avec les ministères partenaires jouant un rôle dans l'exécution des activités et le pilotage mais le renforcement des capacités ciblent plutôt les jeunes et les réseaux communautaires. Le dispositif institutionnel au niveau local est bâti sur les organisations de jeunes et les leaders communautaires qui jouent le rôle clé dans la mise en œuvre du projet et la capitalisation des acquis même après le projet. Mise en place d'un comité de pilotage veillant au respect strict des critères de sélection fondés sur les compétences et les capacités des ONGs et des plans de travail, qui maintient le caractère apolitique et neutre des activités du projet
Au niveau managérial : Des lenteurs /incapacités de mise en œuvre de toutes les activités et de reporting dans les délais prescrits compte tenu de la faiblesse institutionnelle de certains ministères, en particulier sur le terrain	Faible	Moyenne	La stratégie de sous-traitance des activités par des ONGs partenaires de mise en œuvre sera usitée. Les équipes régionales de UNFPA auront dans leurs cahiers de charge l'appui technique aux structures de mise en œuvre en termes de suivi et de reporting.

c) Suivi et évaluation :

Un dispositif approprié de suivi régulier sera mis en place autour du comité de pilotage, pour le monitoring des activités et les résultats chiffrés, de même que pour l'évaluation des impacts attendus. Un comité local de pilotage pourrait être mis en place au niveau de chaque Commune, comprenant : un représentant de l'Administration (Préfecture), les conseillers locaux, les chefs coutumiers, les services techniques de l'Etat et les représentants des réseaux et associations de femmes et des jeunes et l'assistant (e) chargé (e) de coordination en tant qu'observateur au titre du UNFPA.

Les partenaires locaux de mise en œuvre (Associations et ONG) seront tenus de présenter des rapports trimestriels faisant ressortir l'état d'exécution du projet et de la progression vers les objectifs de résultats à atteindre. Ils utiliseront pour cela les indicateurs de suivi et d'évaluation préalablement définis dans le cadre logique.

Les activités de suivi/évaluation comprennent i) l'organisation des visites conjointes sur le terrain, ii) des revues semestrielles et annuelles des activités ; (iii) l'établissement de rapports d'avancement

; (iv) la réalisation des études pour établir des données de base pour la gestion et le suivi des progrès du Programme ; (v) une évaluation finale du Programme.

Au niveau central, les agences d'exécution assureront la disponibilité des données, pour le suivi des progrès, relativement à leur domaine respectif. Au niveau du terrain leurs démembrements joueront le même rôle. Elles se feront assister par les antennes de l'UNFPA.

Au niveau du Bureau de l'UNFPA, l'unité de suivi évaluation mise en place, est chargée de renseigner annuellement la matrice de planification pour le suivi des progrès sur la base des informations produites par les agences d'exécution des plans annuels de travail. Elle apportera aussi l'assistance technique requise dans le cadre du dispositif de suivi et évaluation mis en place.

d) Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁴ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds:

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre,

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET**

Numéro et intitulé du projet :	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	UNFPA/PNUD
Partenaire(s) d'exécution :	Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Association des Chefs Traditionnels du Niger ONG Songe ONG Lafia Matassa ONGs/réseaux Femmes et jeunes
Sites :	Communes d'intervention du PBF : Région de Tahoua (Tilia, Tassara , Tchintabaraden) Région de Zinder (Oliéléwa), Région de Tillabéry (Inates, Abala) Région d'Agadez (Danet, Aderbissinat).
Budget approuvé pour le projet :	USD 1 500 000
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 2016 Date d'achèvement prévue : 2017
Descriptif du projet :	Ce projet contribuera au développement de stratégies d'inclusion et de participation à la prise de décision des jeunes et des femmes basées sur les pratiques communautaires efficaces et ayant fait leur preuve en matière de résolution et de gestion des conflits ainsi qu'au renforcement de leur rôle social en élargissant leurs connaissances et les liens sociaux au sein des communautés
Résultats du projet :	Produit 1 Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans désœuvrés organisés en associations ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix. Produit 2. Les organisations des femmes et les jeunes âgés de 15-24 ans désœuvrés sont habilités pour exprimer leurs priorités de façon constructive et obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations et participer au processus de consolidation de la paix. Produit 3. Les décideurs politiques et autorités locales reconnaissent la contribution des jeunes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs incluant les jeunes et les femmes favorisant la consolidation de la paix.

Domaines de résultat du Fonds :	2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2)
Note d'évaluation sur l'égalité entre les sexes :	3
Activités principales du projet :	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une stratégie nationale de participation des jeunes filles et garçons aux instances de prise de décision au niveau national, régional et local; - Participation des jeunes et des femmes à l'élaboration des Plans de Développement Communaux et prise en compte de leurs priorités et des aspects genre et gestion des conflits dans les dits plans ; - Renforcement des capacités des animateurs/animateuses des espaces sûrs sur différents thèmes valorisant la quiétude sociale; - Équipement et aménagement des espaces sûrs pour accueillir les jeunes et les femmes et organiser les sessions d'habilitation économique, de dialogue inter générationnel et d'information sur la santé sexuelle et reproductive et les compétences de vie ; - Réalisation d'une étude sur les réseaux communautaires pour servir de levier aux actions de consolidation de la Paix. -Élaboration et mise en œuvre d'un programme de tutorat, permettant aux décideurs et responsables expérimentés de transmettre leurs connaissances aux jeunes (filles et garçons) des zones d'intervention; --Renforcement des capacités des femmes et des jeunes (filles et garçons) sur la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies pour la paix et la sécurité - Organisation de sessions de dialogue inter générationnels avec les réseaux communautaires au sein des espaces sûrs ; - Formation des jeunes en leadership et citoyenneté, compétences de vie et meilleures pratiques en matière de la santé de la reproduction, apprentissage de métiers ; - Appui à l'organisation des femmes à se regrouper en réseaux et à œuvrer pour la promotion de la culture de la paix au sein de leurs communautés renforcées. Plaidoyer auprès des chefs traditionnels/leaders religieux, des autorités administratives et élus régionaux et locaux pour inclure les jeunes dans les réseaux communautaires de résolution des conflits ; - Renforcement des capacités des ONGs et Forces de Défense et de Sécurité (femmes et hommes) à l'application des Droits Humains, du Droit International Humanitaire et à la protection des groupes vulnérables pendant les conflits, en particulier les iniquités de genre et les violences basées sur le genre; - Plaidoyer auprès des autorités/partis politiques pour l'implication des femmes et des jeunes dans les instances de décision de la représentation au niveau des conseils et autres organes au niveau national, régional et local.

Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF											
Nom du pays : NIGER											
Dates du projet : 2016 - 2018											
Théorie de changement en bref : Si les jeunes (masculins et féminins) et les femmes désœuvrés âgés de 15-24 ans, exposés aux risques de conflits fonciers, de radicalisation, d'endoctrinements, et de joindre des groupes radicaux ou armés sont socialement intégrés par leur implication dans les instances de prise de décisions, ont des moyens pacifiques de faire entendre leurs voix et leurs priorités et que leurs organisations/réseaux sont reconnus officiellement par les autorités compétentes, et sont mieux représentés dans la vie publique et leurs préoccupations trouvent des solutions négociées, alors le risque qu'ils/elles contribuent à l'instabilité dans les communautés est réduit et accroît par ricochet les chances pour la consolidation de la paix.											
Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification								
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Description du résultat 1 : [une phrase de description du résultat]		Indicateur de résultat 1 a									
		Niveau de référence : Cible :									
		Indicateur de résultat 1 b									
		Niveau de référence : Cible :									
		Indicateur de résultat 1 c									
		Niveau de référence : Cible :									
	Produit 1 : Les femmes et jeunes des deux sexes de 15-24 ans désœuvrés organisés en associations ont accès à des plateformes citoyennes pour se faire entendre en vue de la consolidation de la paix	<p>Indicateur de résultat Existence d'une stratégie nationale élaborée avec l'implication des organisations des femmes et jeunes, validée et vulgarisée au sein des communautés d'appartenance des femmes et jeunes</p> <p>Niveau de référence : Non Cible: Oui</p> <p>Indicateur de résultat Existence d'au moins une plateforme consacrée aux organisations des femmes et jeunes âgés de 15-24 ans pour se faire entendre.</p> <p>Niveau de référence : Non Cible: Oui</p> <p>Indicateur de résultat</p>									

	<p>Nombre d'espaces sûrs pour les femmes et jeunes fonctionnels Niveau de référence : 0 Cible: 16</p>	
	<p><u>Indicateur de résultat</u> Nombre de réseaux/Organisations de femmes et de jeunes de 15-24 ans mis en place et outillés pour exprimer leurs priorités de façon constructives Niveau de référence : 0 Cible: 8</p>	<p>Produit 2 : Les organisations des femmes et les jeunes âgés de 15-24 ans désœuvrés sont habiles pour exprimer leurs priorités de façon constructive et obtenir des solutions négociées à leurs préoccupations et participer au processus de consolidation de la paix.</p>
	<p><u>Indicateur de résultat</u> Existence d'au moins un accord négocié conclu entre les organisations des femmes et jeunes de 15-24 ans et les autorités compétentes Niveau de référence : Non Cible: Oui</p>	
	<p><u>Indicateur de résultat</u> Nombre de sessions de dialogues inter générationnels tenues par les organisations/réseaux des femmes et jeunes de 15-24 ans Niveau de référence : 0 Cible: 64</p>	
	<p><u>Indicateur de résultat</u> Nombre de femmes et jeunes âgés de 15-24 ans bénéficiaires de formation aux métiers ou de financement d'AGR qui exercent un métier Niveau de référence : 0 Cible: 100</p>	

	<p>Produit 3 : Les décideurs politiques et autorités locales reconnaissent la contribution des jeunes au développement pacifique du Niger et adoptent des mécanismes consultatifs incluant les jeunes et les femmes favorisant la consolidation de la paix.</p>	<p>Indicateur de résultat Nombre des organisations des jeunes et des femmes de 15-24 ans disposant d'un acte de reconnaissance par les autorités compétentes Niveau de référence : 0 Cible : 2</p> <p>Indicateur de résultat Existence d'au moins une instance de décision dans les quelles sont représentées les organisations de femmes et jeunes de 15-24 ans %age jeunes et femmes dans les instances de décision (mandats électifs ou nomination postes de décisions) Niveau de référence : No Cible : Yes</p> <p>Indicateur de résultat : Existence d'au moins un acte de reconnaissance de l'implication des organisations des femmes et jeunes de 15-24 ans dans les efforts du développement délivré par les autorités compétentes. Niveau de référence : No Cible : Yes</p>					
--	--	---	--	--	--	--	--